



ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LANGUES ANCIENNES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Besançon, le 4 juin 2018,

Objet : Point sur la certification complémentaire avec, en P.J., la synthèse des positions de l'APLAES, qui est aussi un bilan de la réunion de travail du 12 avril dernier au ministère.

Bien chers collègues,

Notre Congrès du cinquantenaire a lieu les 7 et 8 juin prochains, et tout le bureau vous remercie d'y venir si nombreux ou d'avoir pris le soin d'envoyer (ou de remettre) une procuration pour vous y faire représenter. La journée du vendredi 8 juin, qui célèbre le cinquantenaire, est prometteuse.

Pour la journée associative du 7 juin (et pour votre information si vous ne pouvez venir), je vous adresse ci-joint le bilan de la réunion de travail conduite le 12 avril dernier au ministère par M. Pascal Charvet, inspecteur général de l'Éducation nationale honoraire chargé de la valorisation des langues et cultures de l'Antiquité par le ministre de l'Éducation nationale – et ce, afin que vous ayez toutes les données.

Ce bilan, qui fait état des demandes spécifiques de l'APLAES et précise tous les points sur lesquels nous sommes parvenus à un accord complet grâce à une discussion ouverte, a été, sur sa demande, remis à M. Pascal Charvet avant que les textes sur la certification complémentaire soient faits. Il aura vraiment été, en octobre comme le 12 avril, un interlocuteur constamment à l'écoute et positivement critique.

Les textes sur la certification complémentaire en LLCA sont actuellement parus, et un concours spécial, dont les épreuves auront lieu en septembre, a été ouvert de manière à permettre des enseignements de latin (et/ou de grec) là où le manque de professeurs de Lettres classiques l'interdit seul actuellement. Le concours ordinaire (en même temps que les autres certifications complémentaires) se tiendra en mars/avril 2019.

J'y insiste tout particulièrement : cette certification complémentaire vise à s'assurer des compétences des remplaçants (ce qui n'était pas le cas et a créé des dégâts), et ne peut en aucun cas se substituer au concours du CAPES. Elle n'est activée dans un établissement qu'en l'absence d'un professeur de Lettres classiques ou pour lui prêter main forte et permettre un dédoublement qui, sans cela, ne pourrait avoir lieu. Vous verrez, écrit dans le texte à notre demande, qu'elle n'est pas automatiquement reconductible, mais dépend de la présence ou non de l'enseignant de droit, le professeur de Lettres classiques.

François Ploton, Anne Sinah (qui est membre du jury de CAPES) et moi-même, qui représentons l'APLAES, avons tenu à préciser un certain nombre de points et, en particulier, le fait que cette certification était académique (et non nationale), adossée à un D.U. ou une certification universitaire existants. Le jury de la certification complémentaire est composé d'un inspecteur, d'un professeur du secondaire et d'un universitaire (toujours doté d'un suppléant), spécialisé en latin ou en grec selon la certification visée.

J'attire vraiment votre attention sur le fait que les universitaires doivent absolument être présents dans ces jurys de la certification complémentaire – et surtout ceux qui ont précisément en charge les enseignements en D.U., en certifications (de langue) ou, s'il n'y en a pas, les enseignements pour non spécialistes, faute de quoi il y aura un vrai risque.

Pour la même raison, je me permets d'appeler à nouveau et instamment à candidatures pour le jury de CAPES : il a été restauré, mais sans professeurs d'université présents, les Lettres classiques ne pourront pas prétendre à la présidence du CAPES Lettres dans son ensemble, et sans professeurs et maîtres de conférence, nous serons absents du jury du CAPES de Lettres classiques. Actuellement, il n'y a au jury, en tout et pour tout, que deux universitaires ! Voilà qui est gravissime, mais l'APLAES s'est proposée pour transmettre des noms de collègues prêts à s'investir dans le jury de CAPES. Certes, les charges qui alourdissent en permanence le travail universitaire ne sont pas négligeables, mais actuellement pour le CAPES, le changement en mieux ne dépend vraiment que de nous.

Dans l'immédiat, c'est surtout une joie pour votre bureau dans son ensemble de vous retrouver en nombre et avec de bonnes nouvelles dans l'ensemble pour l'une ou/et l'autre de ces deux journées du cinquantenaire,

Marie-Rose Guelfucci